

## CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

MIEL-

Signer ce contrat signifie que vous <u>respecterez</u> vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

#### Les contractants

Le présent contrat est passé entre : Alexis GUERIN adresse : 7 Rue Salle Gourdine 22100 DINAN

téléphone : 06 28 33 62 44 e-mail : guerinalexis@sfr.fr

désignés ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom	
adresse		
téléphone		
e-mail		

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

### L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison hebdomadaire par le producteur de <u>miel</u>. La commande est payée d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le nombre et le type de produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La distribution aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, chaque mercredi entre 18h00 et 19h30 sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

#### La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin à la dernière distribution.

## Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au trésorier de Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom de « Alexis Guérin » ; ils seront remis au producteur à chaque échéance.
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- venir chercher sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

#### L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation 2020/2021 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		



# CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

MIEL-

Signer ce contrat signifie que vous <u>respecterez</u> vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

totalité des chèques doit être remise au producteur le jour de la première livraison au plus tard.
Nombre de chèques:
Montant du/des chèques:

NB: Quel que soit votre choix, la

20/10/2021	15/09/2021	18/08/2021	21/07/2021	16/06/2021	19/05/2021	Dates	prix unitaire			Produit
						1 kg	11.00	printemps	fleurs	Miel Toutes
						500 g	6.00	printemps	fleurs	Miel Toutes
						1 kg	11.00		fleurs éte	Miel Toutes
						500 g	6.00		fleurs éte	Miel Toutes
						1 kg	12.50			Miel Forêt
						500 g	6.50			Miel Forêt
						1 kg	16.00		Châtaignier	Miel
						500 g	8.50		Châtaignier	Miel
						500 g	10.00			Miel Bruyère   Miel Soupcon
						500 g	10.00		de sarrasin	Miel Soupcon